

DREAL Auvergne- Rhône-Alpes
Pôle AE (site de Lyon)
5 place Jules Ferry
69453 LYON Cedex 6

Vienne, le 11 JUL. 2019

Affaire suivie par : Mme Pauline ROY

Référence : IF/PR/RB - 87667

Objet : Demande d'examen au cas par cas pour évaluation environnementale dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Condrieu

PJ - la fiche d'examen au cas par cas et ses annexes

Monsieur le Préfet,

Par arrêté n°19-37 en date du 11 juin 2019, j'ai engagé la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Condrieu. Cette modification a pour objectif d'élargir la zone Ns du secteur de la Bachasse afin de pouvoir déplacer le terrain de sport, actuellement situé dans le périmètre de protection immédiat du point de captage d'eau potable de la Bachasse.


Conformément aux dispositions du décret n° 2012-995 du 23 août 2012, je sollicite votre avis au titre des projets de documents d'urbanisme soumis à « l'examen au cas par cas », défini aux articles R.104-28 à R.104-33 du Code de l'Urbanisme, afin d'apprécier la nécessité de réaliser une évaluation environnementale pour ce projet.

Afin de vous apporter des éléments d'information sur le projet et son contexte, je vous prie de trouver ci-joint la fiche d'examen au cas par cas complétée et ses annexes.

Le bureau d'études ayant travaillé sur le projet ainsi que moi-même sommes à votre disposition pour fournir tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile.

Dans cette attente, Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes sincères salutations.

Le Président,



Thierry KOVACS



EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification du PLU de Condrieu

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur Thiery KOVACS, Président de Vienne Condrieu Agglomération
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Madame Pauline ROY proy@vienne-condrieu-agglomeration.fr Espace Saint-Germain – bâtiment Antarès – 30 avenue du Général Leclerc Tel : 04 69 46 14 82
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	<p><i>Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours</i> <i>Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours</i></p> <p>SCoT des Rives du Rhône approuvé le 30 Mars 2012 et arrêté le 14 Février 2019</p>

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	<p><i>Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale</i></p> <p>PLU en vigueur approuvé le 23 Février 2017, n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale</p> <p><i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</i></p> <p>La modification du PLU de Condrieu consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elargir et revoir le périmètre de la zone Ns destinée à accueillir la nouvelle aire de sport du fait de la localisation de l'aire existante dans le Périmètre de Protection Immédiate du puits de captage de la Bachasse ; - Modifier l'article 7 de la zone UA ; - Corriger une erreur matérielle à l'article 11 (réécriture d'un paragraphe)

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	3 877 habitants (au 1er janvier 2016)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	921 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	
<p>Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.</p> <p>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</p>	<p>PLU EN VIGUEUR :</p> <p>Zones U et AU : 128 ha (14% du territoire communal) Zones A et N : 793 ha (86% du territoire communal)</p>

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

ORIENTATION GENERALE

Confirmer le rôle de ville centre de Condrieu

- 1 Diversifier les équilibres démographiques et adapter l'offre en logements aux parcours résidentiels
- 2 Maitriser la consommation foncière et développer des formes urbaines adaptées aux contraintes foncières de la commune
- 3 Renforcer et faire évoluer les équipements
- 4 Conforter des emplois locaux et l'attractivité locale
- 5 Faciliter la mobilité
- 6 Promouvoir une agriculture de production support d'attractivité communale
- 7 Appuyer la qualité du cadre de vie sur les ressources naturelles et paysagères
- 8 Contribuer à la promotion des énergies renouvelables et à la limitation des GES

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

Par exemple :

- de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet
 - de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l'urbanisation de certains secteurs, réduction d'une zone agricole, d'une zone naturelle, d'un espace boisé classé ou autre, création d'une UTN, autre (précisez notamment l'objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ?
- Anticiper la nécessité de repositionner l'aire de sport utilisée par les élèves du collège de Bassenon au regard de la présence du puits de captage
 - Adapter le règlement des implantations des constructions dans des tissus anciens de mariniers ;
 - Corriger une erreur de rédaction qui rend la phrase incompréhensible à l'article 11.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
Oui	Non	Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées. Avis de la CDPENAF
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		X	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		La commune de Condrieu est concernée par : - le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 approuvé par arrêté du 3 décembre 2015
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...			La commune de Condrieu appartient à la Communauté d'agglomération de Vienne Condrieu créée le 1 ^{er} Janvier 2018 Elle fait également partie du Parc Naturel Régional du Pilat

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone
Le secteur concerné par la présente modification du PLU se situe chemin de la Bachasse de l'autre côté de la RD 386, face au collège de Bassenon :
Les modifications apportées au règlement s'appliquent à l'ensemble du territoire communal pour ce qui concerne l'article 11 et à la zone UA pour la prise en compte des implantations des constructions sur limites séparatives .

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
<p>À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Commune de centralité urbaine • Commune péri-urbaine de première couronne • Commune péri-urbaine éloignée • Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain • Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural • Commune rurale • Autre : (précisez)
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
<p>Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?</p> <p>http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</p>	<p>Le projet de modification n'influe pas sur le nombre de logements initialement prévu dans le PLU approuvé en 2017.</p>
<p>Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?</p> <p>Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?</p>	<p><i>Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune</i></p> <p>La modification du PLU n'entraîne aucune évolution du nombre de logements attendus dans le cadre du PLU,</p>
<p>Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?</p> <p>http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</p>	<p>Selon le PLU approuvé en 2017, le nombre de logements vacants est réparti de la façon suivante:</p> <p>Le Centre Bourg : 52 La Croix – La Gare : 27 De la Maladière à la Garenne (sud de l'Arbuel) : 24 Recollets – La Garenne (Nord de l'Arbuel) : 22 Le Port : 21 Bassenon – Cuvillière : 17 La Plaine : 10 Les Granges : 9 Plateau du Rozay – La Celle : 7 Plateau de la Caille : 5</p>
<p>Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.</p>	<p><i>Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché</i></p> <p>Il n'est pas appliqué de rétention foncière.</p>
<p>Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?</p>	<p>Le présent projet de modification du PLU ne fait pas évoluer les zones ouvertes à l'urbanisation, il vise seulement à adapter certaines dispositions réglementaires.</p>
<p>Quelle sera la surface moyenne par logement ?</p>	<p>-</p>

Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ?
 Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre

Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :

1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension

-

2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs

-

3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant

-

4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation

-

5. les objectifs de densité

-

6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN

-

4.1. Présentation de votre projet

4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :

Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?

Quelle est la surface des zones d'activités prévues ?
 S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?

Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...)

S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire :

- quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?
- quel est leur taux d'occupation ?

S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT :

- quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?
- quel est leur taux d'occupation ?

Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ?
 Indiquez lequel et comment il s'applique ?

Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?

Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales

Oui

Non

Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Des espaces agricoles ?		X	<i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i> <i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i>
Des espaces boisés ?		X	<i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	<i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i>
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	<i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i>
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	Le projet de zone Ns n'impacte pas les milieux naturels recensés sur le territoire communal - ZNIEFF de type 2 : Ensemble des vallons du Pilat rhodanien - ZNIEFF de type 2 : Ensemble fonctionnel formé par le moyen Rhône et ses annexes fluviales - ZNIEFF de type 1 : Vallons en rive droite du Rhône entre Sainte-Colombe et Condrieu - ZNIEFF de type 1 : Ile du beurre et île de la chèvre - ZNIEFF de type 1 : Ravin de l'Alleau - ENS : Vallons du Pilat - Zones humides et SIP et SEP ne sont pas impacter par le projet de modification du périmètre de la zone Ns
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		X	
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		X	
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	<i>Si oui, quels sont les enjeux identifiés sur votre commune ?</i>

4.4 Continuités écologiques

			Plusieurs corridors avaient été pris en compte dans le PLU de la commune émanant notamment du SCoT des Rives du Rhône : L'ensemble de ces réservoirs de biodiversité ainsi que les espaces fonctionnels les reliant entre eux, n'est pas impacté par le projet de modification.
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map			<i>Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles</i> <i>Outre les éléments énoncés ci dessus le SRCE a pointé un corridor d'importance régionale en partie sud de la commune que le PLU avait pris en compte lors de son élaboration.</i>

4.5 Paysage, patrimoine bâti

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	par arrêté du 12 septembre 1995.
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X	<i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i> Sur le territoire de la commune de Condrieu, la carte archéologique nationale répertorie 164 entités archéologiques datant de la période gallo-romaine au Moyen-âge.
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	

Complétez si nécessaire

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	X		Périmètres de protection du puits de captage d'eau potable de la Bachasse
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		Pas de modification par rapport au PLU approuvé en 2017
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?		X	Toutefois un zonage d'assainissement pluvial a été adopté en 2017, en même temps que le nouveau P.L.U.
Complétez si nécessaire			
4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		<i>Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...</i> La commune est concernée par un risque mouvements de terrain, repéré par l'étude réalisée par le BRGM en 2012. Une étude géologique complémentaire a été réalisée lors de la procédure de révision qui a donné lieu à l'approbation du PLU en 2017. Cette étude a permis d'instaurer des prescriptions constructives ou urbanistique. Le plan de zonage du PLU approuvé en 2017 intègre cette étude.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	X		Le PPRNI de la vallée du Rhône aval.
Nuisances ?		X	<i>Exemple : sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i> La commune est concernée par les nuisances sonores d'infrastructures routières et ferroviaires (RD 386, RD 28 et voie ferrée) faisant l'objet d'un classement au titre des infrastructures bruyantes. La commune est concernée par l'arrêté préfectoral n°2009-3362.
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		<i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...</i> Réseau des cars du Rhône
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

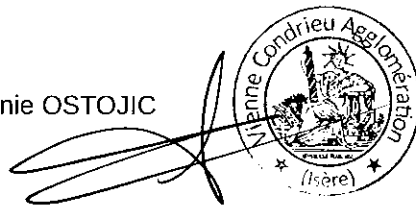
6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : le 18 JUL. 2019

Lieu : Vienne

Pour le Président,
La 1^{ère} Vice-Présidente

Virginie OSTOJIC



ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Pauline ROY (chargée de mission, Vienne Condrieu Agglomération) Patrice Serena (Directeur Général des Services, commune de Condrieu) Céline Grieu (Bureau d'études AUA)
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Pauline Roy : Espace Saint-Germain – bâtiment Antarès 30 avenue du Général Leclerc B.P. 263 38217 VIENNE cedex Tél : 04 69 46 14 82 proy@vienne-condrieu-agglomeration.fr Patrice Serena : Commune de Condrieu 8 rue de la Mairie BP 84 69417 CONDRIEU CEDEX Tél. : 04 74 59 50 38 dgs@condrieu.fr Céline Grieu : 04.78.48.76.07 cgrieu.ava@orange.fr